

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de
 Son Eminence le Cardinal **TASCHÉREAU**, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

H. Pabé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Saint,
 Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

H. Pabé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Saint,
 Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance : le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1891

SOMMAIRE :

Réparation de la médisance et de la calomnie, 157.—L'Association des Familles, 157.—La saison d'hiver, 161.—Chronique de la *Semaine Religieuse*, 162.—Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple, 166.—Petite Chronique, 167.

FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche,	6	Décembre	—II de l'avent.
Lundi,	7	"	—St Ambroise.
Mardi,	8	"	—Imm. Conception.
Mercredi,	9	"	—Jeûne. De l'octave.
Judi,	10	"	—Trans. de la Ste maison de Lorotte.
Vendredi,	11	"	—Jeûne. St Damase.
Samedi,	12	"	—De l'octave

Restaurateur de Robson.



Marque de Commerce.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout — 50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.
Joliette, P. Q., Canada.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 6h. ch., 7 h., 8h.—Grand'messe à 10h., Vêpres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6. 20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES

Messes basses le dimanche à 6.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Réparation de la médisance et de la calomnie

Si on a causé au prochain un dommage temporel, par médisance ou par calomnie, il faut nécessairement le réparer dans la mesure de ses forces.

Il y a aussi une réparation à faire, lors même qu'il n'y a pas eu de dommage. S'il s'agit de la médisance, il faut en atténuer l'effet autant que possible, en disant, par exemple : j'ai eu tort de parler comme je l'ai fait, ou en profitant de toutes les occasions pour dire du bien de la personne dont on a médit. S'il s'agit de calomnie, il faut se dédire devant les personnes à qui on a parlé, et leur avouer sans détour qu'on a menti au détriment du prochain. C'est dur, mais il faut en passer par là.

Ces principes sont invariables, qu'il s'agisse de médisances ou de calomnies, soit dans les conversations, soit dans les journaux.

Quand notre prochain a manqué, tâchons de l'excuser. Si on ne peut excuser l'action, excusons l'intention. Si l'évidence ne permet même pas d'excuser l'intention, pensons que nous aurions peut être fait pire dans les mêmes circonstances.

L'Association des Familles

Révérènd D. GOSSELIN, prêtre, curé du Cap-Santé, etc.,

Rédacteur de la *Semaine Religieuse*.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez déjà publié deux articles touchant l'Association des Familles, dans les numéros du 11 avril et du 22 août de cette année. Depuis ce temps les circonstances m'ont amené à constater le grand bien que produit cette excellente Association et l'accueil chaleureux qui lui est fait dans les familles.

Ayant été prié par le fondateur, le R. P. Fraucoz, S. J., de m'occuper de son

œuvre dans ce pays, autorisé aussi par Son Eminence le cardinal Taschereau, je crois de mon devoir d'ajouter quelques données à celles que vous avez publiées. J'espère que MM. les Curés qui liront ces pages auront au moins le désir de tenter l'établissement de cette Association dans leurs paroisses.

D'avance je leur promets le succès; j'en donne pour garantie le fait éclatant, que, dans l'espace de quelques semaines, au delà de *trois mille familles* se sont associées dans les paroisses de Saint-Roch et de Saint-Sauveur. Que serait-ce si nous pouvions compter le nombre de pères de familles et de jeunes gens que l'Association retient au foyer domestique tous les soirs!

Les lecteurs sont priés de se rappeler ce qui a été dit dans les numéros cités plus haut, auxquels se rattachent les lignes suivantes :

I

RAISON D'ÊTRE DE L'ASSOCIATION DANS SA FORME SPÉCIALE

L'efficacité de la prière du soir en commun pour la sanctification des familles est indiscutable et indiscutée.

Que de fois, dans les livres, dans les discours sacrés, dans les mandements, n'a-t-on pas cherché à ramener au foyer domestique ce précieux usage, sans lequel, il faut en convenir, la religion n'aurait bientôt plus dans la famille aucun signe de vie!

Cependant l'indiscutable efficacité du moyen ne prouve pas encore la véritable raison de l'Association des Familles dans sa forme spéciale; car, nous dira-t-on, si la sollicitude générale des pasteurs à poursuivre cette fin et à encourager ce moyen, si tous les discours sur cette importante matière ne suffisent pas, que peut faire l'Association?

Il nous importe de répondre à cette question qui se pose d'elle-même à tout esprit attentif et sérieux.

La prédication, sans doute, est un premier moyen nécessaire à toutes les œuvres catholiques, au catholicisme lui-même. C'est pourquoi l'Association, bien loin de négliger ce moyen, ne cesse de faire appel au zèle des curés et des missionnaires. Cependant, quand il s'agit de pratique, quand il s'agit surtout d'un usage populaire à rétablir, les discours ne suffisent pas.

Ils éclairent les esprits, ils disposent les cœurs; mais, entre ces bonnes dispositions et l'exécution, il y a une distance que les plus émouvants discours n'arrivent pas à faire franchir par la masse d'une population.

Il faut avec les discours, une circonstance favorable, comme une retraite, par exemple, une fête populaire, il faut aussi un signe convenu, un signal donné, tout un ensemble de choses qui entraîne les volontés, qui brise la chaîne de la routine ou du respect humain, par la force de l'exemple, et qui détermine ainsi l'exécution de la chose proposée. Rien de plus vrai. Tout prédicateur en pourrait avoir la preuve en prêchant successivement les mêmes discours, sur la *prière du soir en famille*, dans deux paroisses également nombreuses et disposées à l'entendre. Dans l'une il ne donnerait que des discours, dans l'autre il y joindrait l'Association. Bientôt il aurait sous les yeux la preuve mathématique d'une très-grande différence.

Il faut de plus pour établir cette pratique, sur des bases solides, un souvenir sensible et per, étuel de l'engagement pris et signé, un sage règlement qui fixe les volontés à l'usage rétabli et les y ramène, au besoin.

Tels sont les moyens que prend l'Association pour le rétablissement et le maintien de la prière du soir en famille, et l'expérience a partout démontré jusqu'à l'évidence l'efficacité de ces moyens.

II

LE CACHET DE L'ASSOCIATION DES FAMILLES

Toute œuvre doit avoir non seulement son but et ses moyens, mais encore sa forme distinctive, son cachet spécial.

Ceux qui ont l'intelligence des œuvres populaires le comprennent aisément. L'image, *Pacte d'union éternelle*, avec ses textes, avec ces 42 médaillons historiques, son dessin de la Sainte-Famille au milieu et ses signatures posées au bas, tel est le *cachet spécial*, la marque de l'Association dans chaque famille où l'Œuvre est établie.

La *prière du soir* faite en famille devant l'image, (*Pacte d'union éternelle*) (1) telle est la *forme essentielle* de l'Association, la seule approuvée par le Brel : *Dum supremæ* de 1870, la seule enrichie des faveurs et des indulgences accordées par le diplôme de 1877.

III

EXPLICATION DE L'IMAGE, PACTE D'UNION ÉTERNELLE

L'image, cachet de l'œuvre, se compose du grand dessin de la Sainte-Famille, faisant le fond du tableau, et de 42 petits dessins ou médaillons enchâssés dans un gracieux péristyle d'architecture romane autour du grand dessin.

Des textes, servant de titres au-dessus des petits dessins et de l'image, peuvent être expliqués et développés avec beaucoup d'avantages pour l'instruction des familles.

Les 42 médaillons se partagent en trois séries dont chacune a sa place et ses enseignements. On peut sans efforts y reconnaître les opérations de Dieu le Père Créateur, de Dieu le Fils Rédempteur et du Saint-Esprit le divin Promoteur des œuvres catholiques.

PREMIÈRE SÉRIE

La première série comprend les 13 médaillons placés en tête, et rappelle à grands traits l'histoire religieuse du monde, depuis sa création jusqu'à ses fins dernières ; c'est l'abrégé du plan divin.

DEUXIÈME SÉRIE

La deuxième série comprend les 24 médaillons placés aux deux côtés de l'image et rappelle toute l'histoire de la Sainte-Famille, savoir : les douze à gauche, les mystères de l'Incarnation et de la vie cachée, depuis la Nativité de Marie jusqu'à la mort de saint Joseph ; les douze à droite rappellent les mystères de la vie publique de Jésus et la Rédemption, depuis la mort de saint Joseph jusqu'à l'Assomption de Marie.

(1) Ce titre de l'image est pris aux Saintes Ecritures : " Venite ad me.....Fertiam vobiscum Pactum sempiternum." (Isaïe 55.)

TROISIÈME SÉRIE

La troisième série comprend les cinq médaillons placés, dans l'image, au-dessous du grand dessin du milieu. Ces médaillons représentent les diverses catégories, pères, mères de familles, jeunes gens et jeunes filles, et la sainte Enfance.

REMARQUES IMPORTANTES

L'Association des familles est une œuvre d'autant plus divine qu'elle est plus universelle dans son application. *Et divinius, quo generalius.....* Ce n'est pas une œuvre d'intention mais d'action. Elle ne demande pas, comme moyen, un acte de vertu intérieure, mais un acte sensible de religion. Cet acte religieux n'est pas arbitraire, de convention ou de surrogation ; c'est la pratique d'un devoir de la vie chrétienne, celui de la prière habituelle en commun recommandée par Notre-Seigneur.

Elle ne prescrit ni n'exclut aucune dévotion spéciale ; mais, par la pratique quotidienne de la prière devant Jésus, Marie, Joseph, et tout le ciel avec eux, elle conduit la famille (et le monde entier.....) à toutes les dévotions tant générales que particulières.

Elle n'impose aucune nouvelle charge au Curé directeur, ni à la famille associée, puisque, dans sa direction et sa pratique, rien ne sort des fonctions pastorales, ni des habitudes chrétiennes qu'elle veut partout rétablir ou maintenir.

Il convient de rappeler ici que le Vénérable Monseigneur de Laval, dans son grand zèle pour le bien des âmes, eut l'idée d'une Association comme celle-ci, puisqu'il en établit la pratique essentielle dans le règlement si sage qu'il rédigea pour la confrérie de la Sainte-Famille. Voici ce qu'on lit au chapitre III de ce règlement :

DES PRATIQUES

• Elles (les Associées de la Sainte-Famille) auront dans leurs maisons, quelque image de la Sainte-Famille devant laquelle elles feront la prière du soir et du matin, à genoux, et renouvelleront, tous les jours, la donation et la consécration qu'elles lui ont faite d'elles-mêmes, de leur mari, de leurs enfants, et de toute leur famille, et encourageront tant qu'elles pourront leur mari à faire de même.

• Elles y auront recours, en toutes leurs nécessités, afflictions, tentations, et dans toutes les occasions où elles auront besoin de l'assistance du ciel, demandant avec confiance, étant assurées d'obtenir ce qu'elles demanderont par l'intercession de la Sainte-Famille, qui est l'objet des complaisances du Père éternel, qui ne lui peut rien refuser. ”

Il est grandement désirable que la dévotion à la Sainte-Famille soit prospère et très populaire dans ce pays et surtout dans cet archidiocèse où elle fut établie par le Vénérable Monseigneur de Laval et les premiers missionnaires de la colonie.

Ce fut la dévotion chérie de nos pères, ce doit être aussi la nôtre, surtout quand elle se présente accompagnée d'une pratique si utile, je dirai même si nécessaire au bien des familles : la prière du soir en commun.

L'Association est enrichie de plusieurs indulgences plénières dont la liste et quelques livrets sont adressés *gratis* à MM. les Curés qui en demandent au scussigné. Quant aux images, ils pourront s'en procurer, à prix réduit, chez MM. Forgues & Wiseman, libraires, rue Saint-Joseph, Québec, seuls autorisés.

Je vous remercie, très cordialement, M. le Rédacteur, de vouloir bien encourager cette Association dans votre *Semaine Religieuse*, et je vous prie de croire aux sentiments dévoués et respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur en J. M. J.

A. N. TH. VALIQUETTE, Ptre, O. M. I.

Saint-Sauveur de Québec.

La saison d'hiver

La saison d'hiver est commencée, et avec elle les longues soirées. Or, cet hiver, que ferons-nous ? Voilà la question que se posent bien des gens, mais à laquelle bien peu donnent la bonne solution. A cette question, nous allons essayer, à notre tour, de donner quelques réponses.

Cet hiver, ne pourriez-vous pas facilement arranger votre affaire pour assister chaque jour à la messe ? Il y en a beaucoup qui ne le peuvent en été, et qui le pourraient en hiver, s'ils le voulaient. Que de grâces ils se ménageraient par là !

Cet hiver, les familles chrétiennes ne pourraient-elles pas profiter d'un moment où tout le monde est présent, pour réciter le chapelet aux intentions du Souverain-Pontife, dont la position est de plus en plus précaire ? Cet auguste vieillard n'est pas un étranger pour nous. Puis, un chapelet est si vite récité et les veillées d'hiver sont si longues !

Cet hiver, ne pourrait-on pas consacrer, chaque soir, une demi-heure à la lecture d'un bon livre ou d'une publication religieuse ? Il est surtout un petit livre qu'il serait utile de relire chaque hiver en entier, plusieurs fois, en familles ; un petit livre qui enseigne le chemin du ciel, que l'on sait généralement bien à dix ans, mais que les savants comme les ignorants ont oublié à trente ans ! Cet excellent petit livre, c'est le catéchisme !

Cet hiver, ne pourrait-on pas vivre un peu plus de la vie de famille, qui était notre seule vie, il n'y a pas un siècle ? Que de chemin nous avons fait sur ce point comme sur beaucoup d'autres, et combien agissent comme s'ils ne croyaient plus à cette parole : *où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* Le museum ou quelque chose d'analogue, l'auberge, les maisons de jeu, les réunions du club, les veillées hors chez soi, voilà ce qu'il faut absolument

aujourd'hui à la masse des jeunes gens et même des hommes mariés. On se plaît partout, excepté au foyer domestique.

Cet hiver, pourquoi ne pas employer les soirées à un travail utile ou à l'étude ? Il y a tant de choses que l'on devrait savoir, et que l'on ignore malheureusement ! Il y a assez souvent des conférences et des cours publics, ne pourrait on pas y assister ? Que de jeunes gens pourraient s'entendre pour se faire donner un cours familier sur une branche qui les intéresse en particulier ! Ce n'est pas l'argent qui leur fait défaut pour cela, car on les verra dépenser en amusements fous ou coupables, dix fois la somme qu'il faudrait payer au professeur.

Cet hiver, que les classes riches et aisées retranchent un peu sur le luxe et les amusements que la santé ne réclame pas, afin de donner davantage aux pauvres et aux œuvres de charité.

Pour résumer, ne perdons pas une minute de ce temps qui ne reviendra pas, et appliquons nous à devenir des hommes instruits, de bons chrétiens et de véritables serviteurs du bon Dieu !

Chronique de la " Semaine Religieuse "

Lorsque nos lecteurs liront cette chronique, l'archevêque d'Aix aura comparu devant la cour d'appel de Paris. Sera-t-il acquitté ? Le fait est assez probable, quoiqu'il ne faille pas trop y compter. On doit le désirer d'autant plus que Mgr Gouthe-Soulard n'est coupable que d'avoir fait son devoir ; mais une condamnation contribuerait certainement au réveil de la foi en France, et serait par conséquent une heureuse faute.

Cette poursuite correctionnelle n'est pas sans précédents. Il en existe deux qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler. En 1880, l'évêque de Valence, Mgr Cotton, prié de donner la liste des Jésuites de son diocèse, refusa net, et motiva son refus au ministre dans une lettre autrement verte et mordante que celle de l'archevêque d'Aix.

" Je me demande, écrivait-il à M. Fallières, quel est le texte de loi qui vous autorise à me poser une pareille question !..... Si j'allais vous dire, fûssé-je le ministre des cultes d'un gouvernement quelconque : " Déclarez-moi par écrit que vous n'êtes ni franc-maçon, ni internationaliste, ni athée, " vous ne manqueriez pas de me répondre que cela ne me regarde pas, et vous auriez cent fois raison. Traiter la liberté individuelle et la liberté des cultes comme vous le faites, n'est-ce pas le comble du cynisme....."

“ On ne nous achète pas, et vous nous offririez toutes les économies réalisées par le président de la république (Grévy), que vous ne nous feriez pas commettre une lâcheté. La haine de Dieu et l'amour de l'argent sont les traits caractéristiques des hommes qui nous gouvernent ”..... ..

Mgr Cotton fut poursuivi et acquitté.

Mgr Pie; évêque de Poitiers, fit encore mieux. Cité devant le Conseil d'Etat, pour avoir terminé un mandement en disant : “ et maintenant, lave-toi les mains, Pilate ” (Napoléon III), il se présenta revêtu des ornements pontificaux et entouré de son clergé en costume sacerdotal, lorsque le commissaire vint le chercher. Eh bien ! dit Mgr Pie, au commissaire qui n'y comprenait plus rien, partons. Comment, Monseigneur ? Vous voulez aller à Paris, comme ça ?—Sans doute. Vous êtes chargé de conduire à Paris l'évêque de Poitiers. Un évêque qui agit en tant qu'évêque, Monsieur, c'est tout ça.

On prévint alors l'Empereur, qui eût un accès de colère terrible, et fit télégraphier à son préfet : “ Que votre évêque aille au diable, mais qu'il nous laisse la paix. ” Le message était rond ; mais tout de même le point *principal était gagné*.

Depuis que ceci est écrit, l'archevêque d'Aix a été condamné à 800 piastres d'amende *par un magistrat épuré !*

La Pologne vient de perdre un véritable confesseur de la foi, Mgr Janiszewski, dont nous avons déjà eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs.

Sacré évêque d'Eleusis en 1871, Mgr Janiszewski, esprit et caractère très militant se trouve aux premières lignes des combattants quand sonna l'heure du kulturkampf, qui éclata avec une violence toute particulière sur le territoire de l'ancienne Pologne, où la Prusse chercha à anéantir en même temps le catholicisme et la nationalité polonaise. Lorsque Monseigneur Ledochowski fut emmené nuitamment de son palais épiscopal pour être jeté en prison, c'est à Mgr Janiszewski qu'il remit ses pouvoirs et c'est lui qu'il chargea de le remplacer. Mais l'évêque d'Eleusis ne porta pas longtemps la charge d'une si lourde responsabilité. On s'attaqua à lui, et, à l'instar de son archevêque, il fut également emprisonné, condamné, déposé arbitrairement de toutes ses dignités, et après deux années d'une captivité, exilé des frontières prussiennes. C'est alors qu'il se rendit à Cracovie et y demeura dix années, féconds en travaux de toutes sortes. Lorsque la fureur première de la persécution finit par s'abattre, il fut permis à Monseigneur Janiszewski de rentrer en Posnanie, à condition

qu'il ne remplirait aucune fonction épiscopale et qu'il s'y contenterait d'une existence absolument effacée.

L'Italie est redevenue comme autrefois le point noir de la politique européenne. La question du pouvoir temporel que l'on prétendait morte et enterrée, est de nouveau la question à l'ordre du jour, malgré l'indifférence calculée de tous les gouvernements. L'avenir de la monarchie piémontaise est plus en danger que celui du pouvoir temporel. Un jour, ce dernier sera rétabli, et on même temps la royauté de Savoie se sera écroulée, parce qu'elle est entrée à Rome portée dans les bras de la Révolution. La Révolution n'aime pas plus le trône que l'autel. Le procès fait actuellement aux socialistes du 1 mai, jette sur l'avenir des lueurs qui permettent de prévoir tout cela. C'est ainsi que les accusés ne craignent pas de dire aux juges :

“ Lorsqu'en 1870, la maison de Savoie a fait la guerre au pape, elle n'a pas employé les moyens légaux, mais, le 20 septembre, elle ouvert la brèche avec le canon. Et nous aussi, nous saurons obtenir la liberté des armes à la main, comme la maison de Savoie a su la conquérir en tuant les Français, les zouaves et les Bourbons.”

“ La monarchie de Savoie a aussi suscité des désordres pour régner sur l'Italie. Elle a chassé les Bourbons et les autres princes qui gouvernaient le pays. Serions-nous plus coupables qu'elle ? ” s'est écrié ce fameux colonel de la Commune, Cipriani.

Et un autre demandait hier à ses juges : “ Mais le gouvernement actuel n'a-t-il pas pris naissance au milieu des révolutions ? Est-il illégal pour cela ? ”

Les juges se taisent, le procureur du roi ne sait que répondre, car, parmi les anarchistes assis sur les bancs des accusés, il y a d'anciens révolutionnaires, qui, avant 1870, ont travaillé pour la monarchie de Savoie, et ont préparé les révolutions et les manifestations en sa faveur. Ce procès est un avertissement solennel et sérieux pour la maison de Savoie.

La Franc-Maçonnerie italienne entend bien profiter du mouvement qu'elle a provoqué contre les pèlerinages.

Voici, pour le prouver, les conclusions d'un ordre du jour intimé aux Loges d'Italie, par le Grand-Maitre Lemmi, trois jours après les manifestations contre les pèlerins français :

“ Il faut en finir, porter la cognée à la racine, détruire les causes de ces agressions (des pèlerins), abolir les garanties ; c'est un crime et une folie de laisser à l'ennemi la liberté de la conspiration et l'impunité de l'offense.

” Le mouvement a commencé : que les Loges le secondent avec toute leur énergie et que l'on ne temporise point. Que les Vénérables convoquent immédiatement les Loges en séance extraordinaire et que l'on prenne des accords pour instituer des comités, pendant que la presse continuera à raviver la discussion ; en un mot, que l'on organise des manifestations et des comices.

“ Le sentiment public est avec nous ; le gouvernement ne pourra le contrarier ; agitons-nous. Nous voulons Rome intangible ; nous voulons que le droit et l'intégrité de la patrie soient sauvegardés.

“ Répondez-moi dans le plus bref délai et agréez mon fraternel salut.”

Dans le même temps, la *Gazette officielle* publie le décret suivant, signé par le roi Humbert ; mais qui émane certainement des loges :

“ Avec non moins de fermeté et de sévérité, les commandants de corps d'armée doivent avoir soin de réprimer les premiers exemples de concubinage résultant d'unions inconvenantes et qui sont trop souvent la cause de scandales, de désordres et de violences. *Le mariage religieux, qui n'est qu'une modification du concubinage, doit être lui-même considéré comme un crime grave méritant un châtement, quand il est découvert officiellement.*”

Humbert, comme on le voit, mérite bien d'avoir eu pour père le galant Victor Emmanuel, dont toute la vie n'a été qu'une sale débauche de concubinage et d'adultère.

Ces faits démontrent que le secrétaire de l'Exposition qui sera prochainement tenue à Chicago, un certain Benjamin Butterworth, a bien mal choisi son heure pour insulter les catholiques d'Italie, ainsi que le S. Pontife. Lisons :

“ Si l'Italie m'appartenait, j'inviterais toute l'Amérique à un encan où j'offrirais en vente 10,000 crucifix et 10,000 madones avec en plus 1000 églises, et j'emploierais le produit des enchères à construire des écoles à leur place. La puissance du faible vieillard—j'en parle avec autant de respect que possible—s'en va en diminuant.”

Si les catholiques des États-Unis comptent pour quelque chose, ils auront obtenu la démission de ce polisson, qui n'est certainement pas à la hauteur de la position qu'il occupe.

Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple (1)

(Suite et fin.)

LA RELIGION FONDEMENT DE TOUTES LES ASSOCIATIONS

142° Quels doivent être les statuts et règlements de toutes les associations ?

R. Nous ne croyons pas qu'on puisse donner de règles certaines et précises pour en déterminer le détail. Tout dépend d'une foule de circonstances de temps et de lieu, qu'il faut peser mûrement, et tout ce que l'on peut dire, en général, c'est que l'on doit prendre pour règle universelle et constante d'organiser et de gouverner les corporations de façon qu'elles fournissent à chacun de leurs membres le plus grand accroissement possible des biens du corps, de l'esprit et de la fortune.

143° A quel objet principal faut-il viser avant tout ?

R. Au perfectionnement moral et religieux de l'ouvrier, en excitant en lui l'esprit de piété, en le rendant surtout fidèle à l'observation des dimanches et jours de fêtes, en lui apprenant à respecter et à aimer l'Église, à obéir à ses préceptes et à fréquenter les sacrements, qui purifient et sanctifient.

144° Comment déterminer les relations mutuelles des membres pour obtenir la paix et la prospérité de toute société ?

R. Il importe grandement pour cela : 1° que les charges soient distribuées avec intelligence et clairement définies ; 2° que la masse commune soit administrée avec intégrité ; 3° qu'on détermine d'avance, par le degré d'indigence de chaque membre, la mesure de secours à lui accorder ; 4° que les droits et les devoirs des patrons soient parfaitement conciliés avec les droits et les devoirs des ouvriers, 5° que l'on pourvoie d'une manière toute spéciale à ce que l'ouvrier ne manque jamais de travail ; 6° qu'il y ait un fonds de réserve destiné à faire face, non seulement aux accidents soudains et souvent irréparables du travail industriel, mais encore à la maladie, à la vieillesse et aux coups de la mauvaise fortune. Il est désirable aussi que les statuts mêmes de la société chargent des hommes prudents et intègres, tirés de son sein, de régler, en qualité d'arbitres, les réclamations qui peuvent s'élever dans l'une ou l'autre classe.

(1) A la demande de plusieurs confrères qui désirent distribuer le *Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple*, en cours de publication dans la *Semaine Religieuse*, nous avons décidé de le publier en brochure. Toute commande que nous recevrons sera acquittée, franco, au prix de trois centins l'exemplaire ou de deux piastres le cent. S'adresser au Directeur de la *Semaine Religieuse*.

145° Comment sera résolue la question ouvrière ?

R. Elle sera résolue par la raison ou sans elle. Or, les ouvriers chrétiens la résoudreont facilement par la raison, si, unis en société et conduits par une direction prudente, ils entrent dans la voie où leurs pères et leurs ancêtres trouvèrent leur salut et celui des peuples. Quelle que soit la force des préjugés et des passions, il faudra que tôt ou tard la bienveillance publique se tourne vers ces ouvriers, auxquels les sociétés catholiques peuvent être d'une merveilleuse utilité, si, hésitants, elles les invitent à venir chercher dans leur sein un remède à leurs maux, si repentants, elles les accueillent avec empressement et leur assurent sauvegarde et protection.

LA SOLUTION DE LA QUESTION OUVRIÈRE EXIGE LE CONCOURS
DE TOUS

146° Quelle part incombe donc à chacun pour amener la solution de la question ouvrière ?

R. Il faut que les gouvernants fassent usage de l'autorité protectrice des lois et des institutions ; que les riches et les maîtres se rappellent leurs devoirs ; que les ouvriers dont le sort est en jeu poursuivent leurs intérêts par des voies légitimes ; que tous se rappellent que la première condition à réaliser, c'est la restauration des mœurs chrétiennes ; que les ministres sacrés ne cessent d'inculquer aux hommes de toutes les classes les règles évangéliques de la vie chrétienne ; qu'ils travaillent de tout leur pouvoir au salut des peuples, et, pardessus tout, qu'ils s'appliquent à nourrir en eux-mêmes et à faire naître dans les autres, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, la charité, reine et maîtresse de toutes les vertus.

FIN.

PETITE CHRONIQUE

Les Quarante-Heures auront lieu à St Félix, le 6 ; au Convent de Sainte-Anne de Beaupré, le 8 ; au S.-Cœur de Jésus, le 10 ; aux Grondines, le 12.

Quatre Canadiens-français de Fitchburg dont les enfants fréquentent l'école paroissiale de ce village, poursuivis par les commissaires des écoles publiques, sur accusation d'envoyer leurs enfants à une école qui ne remplit pas les conditions exigées par la loi, ont été condamnés à l'amende, uniquement parce que leurs enfants n'ont pas fréquenté l'école aussi longtemps que le requiert la loi. Le jugement nous paraît assez bizarre.

Ceux qui ne conservent pas la série de la *Semaine Religieuse*, nous obligeront beaucoup en nous faisant parvenir le n° 6, année 1890, et les n° 1, 2, 3, 4, 5, et 6, année 1891.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs la Rvdo Sœur Thérèse de Jésus, supérieure et fondatrice de l'asile de la Longue-Pointe, décédée à l'âge de 67 ans. Cette femme prodigieusement douée, a été et restera l'une des figures les plus remarquables de notre époque. Personne, en effet, n'a mieux mérité de la Religion et de la Patrie que cette héroïne de la charité, dont notre histoire redira le nom avec orgueil.

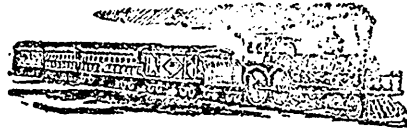
Pendant son séjour à Burgos, la reine d'Espagne a rendu visite aux religieuses de Las Huelgas, dont le couvent, conformément à une ancienne coutume, s'ouvre seulement lorsqu'un membre de la famille royale l'honore de sa visite. Immédiatement après le départ de la reine, l'unique porte qui donne accès au cloître des religieuses, a été de nouveau fermée par les briguetiers.

Le 18 novembre 1890, l'Académie catholique de Londres offrait au cardinal Manning, dans son palais de Westminster, une séance solennelle, dans laquelle le R. P. Francis Wyndham, prêtre des Oblats de Saint Charles Borromée, a fait une conférence sur la mission de Jeanne d'Arc.

Avant longtemps, la Pucelle d'Orléans aura cessé d'être pour les Anglais une sorcière.

La montagne Montmartre doit être convertie en un *square*. Comme on le sait, un *square* comprend roc artificiel, sentiers détournés, et, autant que possible, chutes d'eau. Quand un zigzag est praticable, alors un *square* a atteint à peu près l'idéal. Eh bien ! avant longtemps Montmartre aura tout cela.

A l'occasion de la réouverture des Cours de Justice, la messe votive du Saint-Esprit a été célébrée avec la permission du cardinal Manning, en présence de 50 membres des deux branches de la profession légale, dans la vieille église de Saint-Anselme et de Sainte-Cécile, Lincoln Inn Fields. Comme cette cérémonie n'avait pas été annoncée aussi publiquement qu'elle aurait pu l'être, il n'y a pas de doute que l'assistance sera encore plus considérable une autre fois, et que la *messe rouge* deviendra la plus importante cérémonie de l'année judiciaire.



CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE

ARRANGEMENTS D'HIVER

Commengant *LUNDI* le 19 octobre 1891, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Laissent Québec pour Ste-Anne, à 7.55 a. m. et 5.40 p. m.
Arrivent à Québec de Ste-Anne, à 7.10 a. m., 1.05 p. m.,

AVIS

Les *SAMEDIS*, le train laissera Ste-Anne à 12.30 p. m., au lieu de 12.00, et arrivera à Québec à 1.35.

LE DIMANCHE

Laissent Québec pour Ste-Anne, à 7.45 a.m. 2.00 p.m. 5.40. p. m.
Arrivent à Québec de Ste-Anne, à 7.10 a. m. et 1.05 p. m., 5.05 p. m.
Pour les taux et ceux du fret et des passagers s'adresser au Surintendant.

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. "

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE

PIANOS :

Hantzman & Cie.,
Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Decker Bros. N.-Y.,
Schiedmayer, etc

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,
Dominion & Cie.,
Cornwall & Cie.,
Burdet & Cie.,
Schiedmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS, LE DAVIS (A ENTRAÎNEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphone, 278.

Téléphone 563 | **PIANOS** | Téléphone 563

Nous venons de recevoir directement des différentes MANUFACTURES DE REPUTATION DES ETATS-UNIS et du CANADA ci-dessous mentionnées, un grand assortiment de **PIANOS** carrés et droits, de petits et grands formats, fabriqués avec toutes les améliorations modernes et avec les meilleures qualités de matériaux, y compris les bois les plus riches, tels que le Magnolia, l'Acajou, le Noyer Français ondulé, le bois de Rose, etc., etc., etc.

HALLET, DAVIS & Co..... De Boston | O. NEWCOMBE & Co De Toronto
SCHOBERT PIANOS Co..... De New-York | MENDELSSOHN PIANOS Co. “
EVANS BROTHERS Co. De Ingersoll.

HARMONIUMS-ORGUES ET HARMONIUM DE SALON

De THOMAS & Co. DOHERTY & Co. à un et deux claviers et pédaliers.

Accords de Pianos et Orgues etc.—M. Alfred Hutchison, accordeur pendant nombre d'années de la ci-devant maison BERNARD & ALLAIRE, est attaché à notre établissement où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

MUSIQUE NOUVELLE sacrée et profane, vocale et instrumentale, reçue chaque semaine d'Europe et des Etats-Unis.

**BERNARD, FILS & Cie, | EDITEURS
DE MUSIQUE**

— COIN DES RUES —

ST-JEAN ET STE-URSULE, HAUTE-VILLE.

(En face de M. McWilliam, confiseur)

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culta en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.